



## REUNION DU 15 AVRIL 2019

---

---

De très nombreux dossiers à l'ordre du jour de cette nouvelle réunion publique avec une large place dévolue aux remarques, suggestions et questions des participants.

### **Bruit ferroviaire**

#### **Rappel et actualisation :**

— nous saisissons le 30 novembre 2017, Monsieur TABAROT, vice président de la Région, en charge des transports. Nous n'avons jamais reçu la moindre réponse malgré nos relances.

— nous nous adressons au Président de Région le 30 mai 2018.

— nous recevons une lettre « type » d'accusé réception le 18 juin 2018

— puis, en date du 29 août une lettre censée apporter une réponse à notre demande de réduction à la source du bruit ferroviaire. Monsieur MUSELIER soutient que le doublement des cadences sur la ligne Cannes-Grasse n'aurait que des conséquences minimales et seulement aux heures de pointe et nous annonce des niveaux sonores compris entre 53 et 58 db(A).

— nous nous étonnons par courrier du 17 octobre 2018 que les niveaux sonores, après doublement des cadences, se retrouvent inférieurs à ceux relevés en juin 2014.

— après un nouvel accusé de réception « type » du 12 novembre 2018, le Président de Région, par courrier du 27 février 2019, *botte en touche* et nous précise que les données transmises aux termes de son dernier courrier seraient issues d'études récentes de SNCF Réseau et de relayer notre demande du 10 novembre 2017 au Directeur Régional de SNCF Réseau, Monsieur Jacques FROSSARD.

— Par lettre du 6 mars 2019 pour répondre et clore nos échanges avec la Région, nous attirons l'attention de son Président sur le fait que des données ne sont comparables que si les points de contrôle sont identiques.

Par mail du même jour, nous saisissons Monsieur FROSSARD avec lequel l'ACO a pu nouer depuis 2014 des échanges constructifs.

— la mécanique administrative s'enclenche indifférente au contenu des lettres reçues, et nous recevons à nouveau, le 25 mars 2019, un accusé de réception « type ».

Kafkaïen ! Et la problématique des nuisances sonores liées au bruit ferroviaire n'est toujours pas prise en compte.

## **LNPCA : rappel de la chronologie depuis octobre 2017 et point d'actualité suite à la décision ministérielle du 4 mars 2019 et à la réunion du COLAC le 21 mars 2019**

### **Octobre 2017**

Assises Nationales de la Mobilité et mise en place du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI).

### **Février 2018**

Rapport du Conseil des orientations des infrastructures dit rapport « DURON » du nom de son président.

### **Août 2018**

Les échéances du projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (déclaration d'utilité publique, début des travaux, mise en service...) seront actualisées à l'issue des décisions gouvernementales qui interviendront début 2019, lors de la Loi d'orientation des Mobilités (LOM).

### **Septembre 2018**

La ministre chargée des Transports Elisabeth Borne présente les priorités du Gouvernement pour la nouvelle politique d'investissements dans les transports.

### **Novembre 2018 : Projet de loi d'Orientation des Mobilités.**

#### **Extrait relatif au projet LNPCA :**

Concernant la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, celle-ci doit permettre de constituer un système ferroviaire performant reliant les trois principales métropoles Marseille, Toulon et Nice. Il vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires.

Les travaux de **la 1ère phase** du projet (aménagement du plateau de la gare Saint-Charles à Marseille, première phase de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice, aménagement de la gare de la Pauline à l'est de Toulon) seront engagés dans la période 2018 - 2022.

En parallèle, **les études seront menées sur la 2ème phase du projet** (gare souterraine de Marseille, 4e voie partielle dans la vallée de l'Huveaune, aménagement de la ligne classique Cannes - Nice, doublement de la bifurcation de Grasse) en vue d'un lancement de l'enquête d'utilité publique dans la période 2018 - 2022.

Les études seront enfin poursuivies afin de préciser les tracés et les emplacements des gares nouvelles des phases ultérieures du projet.

### **4 mars 2019 décision ministérielle**

Ce document vous a été transmis pour information par mail du 12 mars 2019.

Aux termes de cette décision, il est notamment demandé à SNCF Réseau de finaliser les études techniques de « recalage » du projet pour mai 2019, d'organiser la concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 et de rendre à l'automne 2019 un dossier ministériel intégrant le bilan de la concertation.

La Ministre des Transports précisait : « *en fonction des orientations de la loi d'orientation des mobilités qui auront été adoptées par le Parlement, j'approuverai la consistance des études des phases 1 et 2 et je déciderai du périmètre de l'enquête publique et des scénarii sur lesquels les études devront être approfondies afin de préparer le dossier d'enquête publique* ».

Il convient de noter que la décision ministérielle intègre en phase 2 le déplacement de la halte TER de Cannes la Bocca à Cannes marchandises. Le rapport « Duron » citait la gare de la Bocca en phase 3 (cf. rapport « Duron » p.78)

### **21 mars 2019 réunion du COLAC**

Au regard du calendrier prévisionnel tenant compte de la « réserve électorale » en mai et d'une pause estivale en août, réunions publiques et ateliers se tiendront en juin, juillet et septembre jusqu'à mi-octobre.

Nous serons plus particulièrement investis sur les sujets intéressant la Bocca, identifiés en phase 2 :

- amélioration de la bifurcation vers Grasse
- création d'installations dédiées pour les navettes TER vers Nice (remisage TER cf. rapport « Duron » page 78)
- déplacement de la halte TER de Cannes la Bocca à Cannes marchandises

Nous porterons à votre connaissance toute information nouvelle afin que vous puissiez participer nombreux à la phase de concertation.

### **Bretelle A8 : point sur nos interventions**

Lors de la réunion du 11 février 2019, nous vous avons informés de nos démarches auprès d'ESCOTA, des réponses reçues et de nos répliques. Les courriers étaient annexés au compte-rendu de la réunion.

La correspondance du Ministère des Transports en date du 14 février 2019 nous annonçait un courrier de Monsieur POUPARD, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer.

Sans nouvelles depuis lors, nous avons relancé Madame la Ministre des Transports le 2 avril 2019.

Dans l'incapacité manifeste de répondre, nos interlocuteurs opposent un silence révélateur. Nous devons obtenir des assurances quant à la poursuite du projet. L'ACO va poursuivre sa pression.

### **Revitalisation du centre-ville**

Nous avons rappelé au fil de nos réunions, de nos courriers et interventions depuis près de deux ans notre demande de mise en oeuvre d'une réelle politique de revitalisation du centre ville de la Bocca.

Nous vous avons tenu informés de la teneur des réunions de « relance commerciale » initiées par la municipalité depuis le 28 juin 2019.

Le coeur du sujet n'est toujours abordé dans une phase active et efficiente.

A cet égard, la réunion du 8 mars 2019 fut à l'image des précédentes.

Nous ne pouvons que le regretter.

## **ZAD Roubine**

La demande d'instauration d'une Zone d'Aménagement Différé Roubine ressort de la délibération n°14 du conseil municipal du 11 février 2019.

L'arrêté préfectoral n°2019-247 du 22 mars 2019 porte création de cette ZAD.

Ces deux documents vous sont communiqués en annexe au présent compte-rendu.

## **Bord de mer**

### **section Nadine/ Ponton de la darse**

Dans l'attente de la poursuite du projet Boccacabana sur cette section comportant, pour une grande partie, des contraintes physiques et techniques difficilement surmontables, nous n'avons eu de cesse de solliciter des améliorations pour rendre ce bord de mer plus accessible et confortable.

Nous avaient été notamment annoncées pour la saison 2018, les mesures suivantes (cf. compte-rendu de la réunion du 18/9/2017):

passage Sémard en sortie bord de mer : aménagement d'une plate forme plus large

plage des Rochers et kiosque : aménagement d'un espace plus convivial avec arbres, bancs - passage protégé surélevé et sécurisé

réhabilitation du petit bâtiment (passerelle menant vers le boulevard de la Mer) et passage protégé sécurisé et surélevé

passage Morès : voûte repeinte et autres améliorations ponctuelles

boulevard du Midi vers Cannes, niveau passage Leader : l'aménagement du « tourner à gauche » : seule cette amélioration a été réalisée.

Il est essentiel de ne pas négliger la plus longue section du boulevard du Midi. Nous allons à nouveau solliciter la municipalité sur les points précités en insistant sur le nombre de bancs très insuffisants, sur les trottoirs accidentogènes....

### **Sécurisation du boulevard du Midi**

Cette demande de l'ACO est récurrente. Nous avons fait de cette préoccupation une priorité dès notre premier rendez-vous avec le Maire de Cannes, en ses bureaux, le 30 octobre 2014 et nous n'avons cessé de la réitérer.

Nous ne pouvons que déplorer l'absence de prise en compte de ce risque quotidien avéré ainsi qu'en attestent hélas les nombreux accidents survenus et pour certains, mortels.

Il est pourtant constant qu'entre les deux sections de Boccacabana réalisées, les véhicules motorisés ne respectent ni la limitation de vitesse, ni la ligne blanche continue.

Depuis 2016, nous demandons la mise en place de ralentisseurs.

Nous poursuivons sans relâche notre action.

## **Vos interventions - vos questions:**

### **Travaux Bocca-centre**

- les riverains ne mentionnent pas de gêne anormale liée à la période de travaux en 2x8 (de 6h à 22h).
- des commerçants présents font état de leurs difficultés pour maintenir leur activité avec un chiffre d'affaires en berne et déplorent que la municipalité n'en prennent pas la juste mesure.
- passage Sémard fermé du 8 avril à fin juin : n'aurait-on pas pu anticiper ces travaux afin de rendre ce passage aux piétons avant juillet alors que la saison est déjà bien commencée ?

### **Sécurité**

- les rues Brouchier, Goyet et Saint-Jean sont désormais « zones de rencontres » avec une limitation à 20km/h. Rue Saint-Jean, les voitures et deux roues circulent trop vite. Pour Goyet et Brouchier, l'absence de trottoirs conduit nécessairement les piétons à partager l'espace de circulation avec les voitures, deux roues motorisés ou pas ... Les participants mettent l'accent sur les risques potentiels et la nécessité de mettre tout en oeuvre pour faire respecter cette zone.
- la rue Aurélienne est actuellement très fréquentée par les véhicules utilisant cette déviation vers la place Roubaud. Or, de nombreux enfants l'empruntent et force est de constater que la vitesse des véhicules est excessive.
- Vitesse excessive également rue du Bosquet et rue de la Verrerie mettant en danger, notamment pour cette dernière, les piétons traversant aux passages protégés.
- Toujours rue de la Verrerie/ intersection rue Marco del Ponte : matérialiser le passage protégé et identifier clairement les priorités pour les véhicules.
- rue Barthélémy : les scooters l'empruntent à grande vitesse alors que cette rue menant vers le bord de mer est piétonne. Aucun contrôle.
- des véhicules, pour certains à l'état d'épaves, sont stationnés depuis des semaines (notamment rue du Bosquet, rue Jean Gras). Les signalement sont faits auprès de la police municipale qui en prend acte mais rien ne se passe.
- un rappel est fait sur les risques en sortie du parking Roubine.

### **Propreté-environnement-attractivité**

- rue Barthélémy : des participants riverains signalent à nouveau l'extraction non conforme en façade du bar à chichas. Cette rue est le symbole de la « désertification ». La panneau en entrée de rue (côté Francis Tonner) annoncé lors d'une réunion en mairie le 23 mai 2018, n'a jamais été mis

en place. Les animations annoncées n'ont jamais eu lieu. Cette rue sympathique mériterait quelques mesures, pas toujours coûteuses, pour la rendre attractive.

— les trottoirs livrés sont déjà sales. Quel entretien pour l'avenir afin de pérenniser la rénovation ?

— des containers poubelles se trouvent en grand nombre sur les trottoirs et chaussées. 14 dénombrés rue Baloux. Cette situation est-elle temporaire et liée aux travaux en cours ?

— les commerçants du marché subissent durement les travaux. Après la livraison de la phase 1, normalement fin juin 2019, le marché ne pourrait-il pas retrouver sa place en attendant la réalisation de la phase 2 ?

— l'immeuble du 29 avenue Michel Jourdan est toujours dans le même état de délabrement. Pourquoi la mairie n'intervient-elle pas de manière plus coercitive auprès du propriétaire qui affiche un prochain ravalement mais ne l'entreprend pas? L'état des balcons préoccupent les passants qui préfèrent s'en éloigner.

— des riverains de la copropriété « l'Etoile de Mer » rappelle leur démarches toujours infructueuses auprès de Palm Bus pour un arrêt de la ligne 22 proche de leur résidence.

Nous espérons avoir noté le plus fidèlement possible vos interventions. Nous ferons remonter vos questions et remarques et nous vous ferons part des réponses et avancées lors de la prochaine réunion.

## **PROCHAINE RÉUNION :**

**LUNDI 17 JUIN 2019 à 17h30**  
**salle polyvalente de la Verrerie**  
**2 rue de la Verrerie à Cannes la Bocca**